



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 45620

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la faible présence du papier recyclé dans le commerce de détail ou dans le commerce par correspondance. Il est en effet extrêmement difficile de s'en procurer. Le recyclage du papier est pourtant à l'origine d'économies en eau et en énergie considérables. C'est pourquoi, afin de favoriser le développement du papier recyclé et de permettre son accès à tous, il semblerait par exemple utile d'inciter les établissements disposant d'un rayon papeterie à présenter des articles fabriqués à partir de fibres recyclées. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre afin de donner du contenu, en matière de promotion commerciale et de démocratisation du papier recyclé, aux bonnes intentions développées dans le discours prononcé par Jacques Chirac au sommet de Johannesburg au sujet du développement durable.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à l'utilisation de papiers recyclés. L'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet effectivement d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit bel et bien dans une logique de développement durable. Selon une étude économique des professionnels concernés, les papiers et cartons récupérés (PCR) constituent la première matière fibreuse de l'industrie papetière française ; le ratio de la consommation par l'industrie papetière de PCR sur la production de papiers et cartons neufs est aujourd'hui supérieur à 58 %. Il s'avère donc que les actions soutenues par les pouvoirs publics en matière de collecte sélective et d'encouragement au recyclage ont donné des bons résultats même s'il convient de poursuivre les efforts. De plus, ce taux augmente actuellement, car l'outil industriel pour utiliser le papier carton de récupération se développe, du fait de l'amélioration de l'offre de papiers triés. Ainsi, tous les secteurs de production de papier-carton utilisent, dans des proportions variées, des PCR : papier journal, papier impression-écriture, papiers sanitaires et domestiques, papiers pour l'emballage et le conditionnement, papiers industriels et spéciaux. Il convient de noter que, pour la fabrication de certaines qualités spécifiques de papier, l'usage de fibres recyclées peut être problématique. De même, l'obtention d'une blancheur élevée nécessite davantage de traitement que pour une fibre vierge. L'accessibilité du papier recyclé dans le commerce est directement fonction de la demande de ce type de produits qui, encore aujourd'hui, reste limitée quand il s'agit de papiers à usage graphique de grande consommation (feuille A 4 de photocopie par exemple). Imposer aux commerçants concernés la mise en vente de papiers recyclés, outre les difficultés juridiques qu'une telle proposition soulève, constituerait une contrainte injustifiée au vu des performances atteintes aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45620

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6171

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5061